

RÉPONSE DÉFINITIVE – R 008 B – 23.04

Réponse définitive du Conseil administratif à la résolution R 008 – 15.06

relative à l'objet suivant :

DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE GENÈVE, LE DOUTE N'EST PAS PERMIS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Une réponse intermédiaire vous a été apportée le 1^{er} septembre 2015, qui témoignait du transfert de la résolution à l'OFAC, au Conseil d'État ainsi qu'à la direction de l'Aéroport de Genève.

La Ville de Vernier a confirmé sa ferme opposition à la fiche PSIA de l'Aéroport de Genève dans le cadre de la procédure d'adoption qui a eu lieu pendant l'année 2016. Cette opposition a été exprimée sous forme d'une nouvelle résolution de votre Conseil, la R 299 – 18.02.

La résolution R 008 – 15.06 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 27 mars 2023

